Accident mortel en gare

UN EMPLOYE BROYE PAR UN EXPRESS

Un pénible accident s'est produit hier soir en gare de Lille, à l'arrivée de l'express 311 bis de Paris de 6 heures un quart du soir.

En voulant se garer d'un train, un surveillant de la Compagnie du chemin de fer du Nord, Caron Paul, âgé de 50 ans, a été pris en écharpe par l'expresse et a eu la tête broyée.

Son corps a été transporté dans le cabinet médical de la gare, où il est veillé par son frère.

Singulière explosion

UNE CHEMINEE SAUTE A L'INTERIEUR D'UNE MAISON

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit hier matin, dans le quartier des Bois-Blancs, au 347 de l'impasse Darche, chez M. Joseph Créteur.

Dans une des pièces de l'habitation, où M. Créteur faisait du feu, une explosion s'est produite et un large pan de la cheminée, faite en maçonnerie, s'est, de ce fait, écroulé.

La police a constaté l'accident, mais n'a pu en déterminer la cause.

La cheminée n'avait pas été ramonée depuis au moins deux ans. On croit donc que quelqu'un y avait, durant l'occupation, caché soit une arme chargée, soit un explosif quelconque qui, atteint par la flamme, aura éclaté.

Les voleurs au travail

LA CAMBRIOLE REMET ÇA!

Au cours de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans l'habitation de M. Birlez, avenue Saint-Maur, 5.

Les malandrins, que le service de la sûreté recherche, ont fait main basse sur une garniture de cheminée en marbre blanc, un réveil-matin et... un revolver. Le tout est estimé à environ 900 francs.

ENCORE UNE!

Ce soir, à 7 heures et demie, M. Planque Amédée, 36 ans, entrepreneur de terrassements, demeurant 36, rue de la Monnaie, était entré à l'estaminet, 23, rue de la Clef, pour prendre une consommation. Il avait déposé sa bicyclette dans le couloir. Quand il voulut la reprendre, quelques instants après, elle était disparue. La police enquête.

CHEZ LES POMPIERS

ELECTION AU CONSEIL SUPERIEUR

On nous communique :

Dans sa réunion du mercredi 7 janvier, à la caserne Malus, à Lille, le Conseil d'administration de l'Union des corps de sapeurs-pompiers du Nord de la France a désigné à l'unanimité, comme candidat à l'élection des délégués au Conseil supérieur des sapeurs-pompiers, du dimanche 25 janvier 1920, le commandant Homère Mahieu, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur départemental du service des sapeurs-pompiers.

En reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus à leur cause, les sapeurs pompiers tiendront à renouveler au commandant Mahieu le mandat qu'il remplit avec tact et dévouement depuis près de onze années, dans l'assemblée des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

PETITES NOUVELLES

PRENEZ GARDE AUX MARRONS. — Un chef de vente aux Halles, M. Jules Rouzé, 60 ans, buta contre des sacs de marrons. Il fit une chute si violente qu'il dut être transporté dans un café, où il reçut les premiers soins d'un docteur appelé en hâte. L'état du blessé est assez inquiétant.

ÇA FONCE ! — Rue Négrier, en face le numéro 89, sur l'emplacement d'une bouche d'aqueduc, située au milieu de la chaussée, le pavé s'est enfoncé d'inquiétante façon. Le service municipal des travaux a été prévenu d'urgence de ce fait.

IL FAUT PESER. — Le livreur Gustave Damette, demeurant 21, rue des Meuniers, au service de M. Poncelet Laloy, négociant en charbons, 10, quai du Wault, livrait hier matin du combustible rue des Sept-Agaches. Comme il avait omis de se munir d'une bascule, une contravention a été relevée à sa charge.

UN PAN DE MUR S'ECROULE. — Sous la violence du vent, un important pan de mur d'une maison sinistrée de la rue du Court-Debout, s'est, au cours de la nuit dernière, écroulé sur la chaussée. Aucun accident de personne.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — A la porte de Béthune, vers huit heures du matin, passait le vitrier Charles Vandenhoute, 51 ans. Soudain, le malheureux s'affaissa frappé de congestion cérébrale. Admis d'urgence à l'Hôpital de la Charité, l'état de M. Vandenhoute est très inquiétant.

Chronique-Théâtrale

LE FLIBUSTIER

L'œuvre prestigieuse de Jean Richepin, grand admirateur des gens de mer, eut lundi soir au Théâtre Municipal, une bonne représentation.

Le gros public, qui, lui aussi, aime les belles choses, fit fête aux interprètes et ce fut justice.

En tête de ces derniers, il nous faut citer tout d'abord M. Portal, qui avait remarquablement composé son personnage de vieux marin : le père Legoëz. Il s'y montra véritablement émotionnant. C'est là un artiste sûr, connaissant à fond toutes les ressources de son métier, et qui constitue pour notre troupe dramatique, une excellente recrue.

M. Portal fils (Jacquemin) a de qui tenir, sa diction est bonne. Cependant de même qu'à M. Cahuzac (Pierre) qui lui aussi fut mieux que correct, je lui reprocherai d'avoir manqué un peu d'ampleur, de « foyer » pour employer le terme consacré.

Du côté des dames, il convient d'adresser des louanges à Mlle Montaut, qui fut une Janick convaincue et bien disante. La diction de cette artiste est nette et c'est là une qualité des plus appréciables.

Mme Vallée, nous donna une très honorable Marie-Anne et les acteurs chargés des rôles épisodiques contribuèrent pour leur part à une interprétation vraiment homogène du «Flibustier». Mise en scène très soignée.

M. Bourdette pourra en toute confiance donner une seconde représentation de cette œuvre, les amateurs de beau théâtre iront à nouveau l'écouter. C. P.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CONFORMEZ-VOUS AUX ARRETES. — La Mairie nous communique :

En raison des nombreux travaux de reconstruction ou de remise en état des immeubles sinistrés ou simplement endommagés, ou d'entretien de tous bâtiments, nous croyons devoir rappeler à nos concitoyens qu'ils doivent, maintenant, comme avant l'occupation, se conformer aux règlements et arrêtés municipaux sur la voirie, en particulier, et solliciter, préalablement à toute exécution de l'Administration municipale, les autorisations nécessaires et les permis de construire. Cette obligation est d'autant plus nécessaire et impérieuse que la Ville peut être amenée à modifier ses plans de voirie, par application de la loi du 14 mars 1919, et qu'il importe d'éviter que des constructions ou des reconstructions ne soient exécutées sur des terrains qui seraient frappés d'alignement. Nous rappelons, d'ailleurs, à ce sujet, que la loi du 14 mars précitée, en son article 2, interdit formellement toute reconstruction d'immeubles dans les quartiers détruits, jusqu'à ce que les plans des alignements nouveaux aient été approuvés par l'Autorité compétente. Les propriétaires, qui ne se conformeraient donc pas à l'obligation de la demande en autorisation préalable, risqueraient donc, lors de l'expropriation de leurs propriétés, de se voir déposséder, sans indemnité, des constructions indûment édifiées sur leurs terrains.

LE LOGEMENT DES REFUGIES. — La Mairie de Lille rappelle que la loi du 19 avril 1918 relative au logement des réfugiés, rapatriés ou sinistrés a été prorogée d'une année, à compter de la date fixée pour la cessation des hostilités, par la loi du 17 octobre 1919.

En conséquence, les réquisitions opérées en vertu des lois précitées continueront d'avoir effet jusqu'au 24 octobre 1920.

L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. — Certains habitants rejettent à la voie publique, ou dans les poubelles réservées exclusivement aux ordures ménagères, des terres, gravois et décombres de toute nature provenant de l'exécution de travaux intérieurs dans les bâtiments. Il appartient aux particuliers, de procéder eux-mêmes et à leurs frais, à l'enlèvement des dites matières. Des contraventions seront dressées dorénavant, contre ceux des habitants qui se rendraient coupables de pareils errements interdits par l'article 400 du code des arrêtés municipaux.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

VOL DE SOULIERS

La nuit de lundi à mardi, vers 2 heures et demie, M. Edouard Dekeyser, 53 ans, cordonnier rue Saint-Joseph, 59, fut réveillé par un bruit de carreaux de vitres brisées, provenant de son magasin.

S'étant levé et ayant ouvert la fenêtre de sa chambre à coucher, il remarqua un individu qui se sauvait en emportant un paquet.

Il descendit à son magasin et constata que le volet de fermeture avait été brisé ainsi qu'un carreau et que 5 à 6 paires de souliers avaient été enlevées.

M. Dekeyser a déposé une plainte au commissariat du 4e arrondissement, sans pouvoir donner le signalement de l'individu que la sûreté a été chargée de rechercher.

LES CHAUFFARDS S'EMBALLENT

La police a dressé contravention à M. Léopold Brohet, domicilié à Rouen, rue Jeanne-d'Arc, 92, au service de la Société Générale d'Importation et Transports, rue Centrale, 5 bis, à Rouen, pour excès de vitesse avec un camion automobile, le 12 janvier dernier, à 2 h. 45, rue du Collège, et pour ne pas avoir actionné le signal avertisseur à l'angle des rues Pellaert et du Collège.

**

Les agents Vandenberghe et Rousseau ont dressé procès-verbal contre M. Ernest Hodevart, 23 ans, chauffeur d'auto demeurant rue Puget, 5, pour excès de vitesse et pour ne pas avoir fait fonctionner son signal avertisseur au croisement de deux rues.

VOL D'UNE SOMME EN OR

Les coupables sont arrêtés

On se rappelle qu'une somme de 760 fr. en or, cachée dans un coffret, avait été volée la semaine dernière chez Mme veuve Delroeux Clémence, âgée de 77 ans, ménagère, rue du Tilleul cour Lefebvre-Dhondt, n. 11.

L'enquête menée par les agents de sureté Masse et Rancelot a permis de découvrir les auteurs de ce vol. Ce sont les nommés Edouard Maquet, 61 ans, cantonnier de la ville de Roubaix, demeurant à la même adresse que la plaignante et Sophie Leblanc, femme Plancke, 44 ans, brodeuse, demeurant même rue et même cours n. 3, amie du précédent.

Tous deux ont été arrêtés et transférés à Lille.

BAL NON AUTORISE

Dimanche dernier, à 4 heures et demie du soir, la police a dressé contravention à M. Emile Vandenbevanghe, âgé de 29 ans, cabaretier, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 46, qui laissait danser dans son établissement sans y être autorisé.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, Place Sébastopol

Un litre par personne, pour 1.60, jeudi 15 janvier 1920 — Secteur 4 : cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 heures ; impairs, de 9 à 10 heures ; cartes roses, pairs, de 10 à 11 ; impairs, de 11 à 12 ; Secteur 5 : cartes grises, numéros pairs, de 2 à 3 heures ; impairs, de 3 à 4 heures ; cartes roses, numéros pairs, de 4 à 5 heures ; impairs, de 5 à 6 heures.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Eau de Javel, brosses, bougies. Beurre demi-sel 14 50 le kilo. Fromage Hollande et Chester, 9 fr. le kilo.

Pommes de terre, 0.30 le kilo : 3 kilos par personne. Mercredi, 14, de 8 à 11 heures, 8e jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 9e jaunes et vertes.

Vinaigre d'Orléans, un demi-litre par personne pour 0.40 : mercredi 14, de 8 à 11 h., 3e jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 2e jaunes et vertes.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Berthe Lemaire, rue de l'Ommelet, 193. — Germaine Vollekindt, rue d'Italie. — Palmyre Samyn, rue Nabuchodonosor, 70. — Simone Gaudfroy, rue du Grand-Chemin. — Ghislaine Vanderbechen, rue Molière, 35. — Michel Devaillet, rue Pays, 28. — Renée Detroy, rue Leuze, 14. — Alice Blancke, rue Cuvier, 4. — Marguerite Focke, rue Meyerbeer.

Décès. — Henri Delcroix, 72 ans, rue Sébastopol, 43. — Irma Loncle, 76 ans, rue Achille Screpel, 7. — Georges Vanfleteren, 21 ans, rue des Fleurs, 48. — Constant Thibeaut, 36 ans. — René Debode, un mois, rue Beaumont. — Paul Courmain, 43 ans, rue de l'Alma, 55. — Adolphe Desmet, 58 ans, rue du Tilleul, 136. — Raymonde Hennet, 18 jours, Grande-Rue. — Louis Ruffelet, 72 ans, rue Nationale, 4. — Morts-nés : 4.

TOURCOING

VOL D'UNE BECANE ET D'ECHANTILLONS

Lundi soir, vers 6 heures 15, M. Léon Van Elstraete, âgé de 32 ans, voyageur de commerce à Tourcoing, demeurant rue Achille-Testelin, 268, avait déposé sa bicyclette devant le magasin de M. Daleux, épicier, rue de Menin, et était entré dans la maison pour affaires commerciales. A sa sortie, il constata que sa machine avait disparu, ainsi que des paquets d'échantillons qui s'y trouvaient attachés.

Le plaignant estime la perte à 400 francs pour la bicyclette, et à 1.000 francs pour les échantillons.

M. le commissaire du 2e arrondissement ouvre une enquête.

ECLAIREZ VOS BECANES

Pour défaut d'éclairage à sa bicyclette, M. Robert Leman, trieur, demeurant rue de la Latte, 218, a été passible d'une contravention.

AUTO NON ECLAIREE

M. Jean Slon, industriel à Halluin, rue de la Gare, 26, s'est fait dresser procès-verbal pour avoir omis d'éclairer son auto à l'arrière.

DANS LES VIGNES

M. Jules Delespaul, 49 ans, magasinier, demeurant rue de Nancy, 23 rencontré par des agents en état d'ivresse sur la voie publique, a été arrêté et écroué.

INSTALLATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

M. Naudin, préfet du Nord, viendra vendredi prochain, à 9 heures 30, à Tourcoing, pour l'installation de la nouvelle chambre de Commerce.

Il se rendra ensuite à Roubaix pour procéder à la même formalité.

L'élection des bureaux se fera ensuite dans les deux chambres de commerce.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON

Mairie de Tourcoing, salle des fêtes, jeudi 15 janvier 1920 :

Secteur 4, cartes grises, de 8 heures 30 à 11 heures 30 ; cartes roses de 2 heures à 4 heures 30.

Une et deux personnes, 100 kilos pour 11 fr. 50. — Trois, quatre et cinq, 150 kilos pour 17 fr. 25. — Six et plus, 200 kilos pour 23 francs.

Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Jack Delehonte, rue du Luxembourg, 5. — Maria Hocte, rue de Lorraine, 16. — Marcelle Leman, rue du Général-Bonnaud, 42. — Fernand Dubreucque rue du Vélodrome, 90. — Henri Carrain, rue du Collecteur, 15.

Décès. — Hortense Coucheure, 75 ans, rentière, rue du Brun-Pain, 10. — César Semet, 57 ans, mécanicien, rue Nationale, 122. — Palmyre Tovinó, 46 ans, s. p., rue de Calais, 40. — Philomène Montagne, 76 ans, rue de Gand, 93. — Jean Houset, rue de la Cité, 169.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS

COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout

Le mieux informé et le plus complet. Contient les Rues de Lille, les Tramways. Prix des places rectifiés. Tarifs divers

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

Syndicat du Bâtiment

AVIS AUX SYNDIQUES

Le Syndicat du Bâtiment et des Travaux publics de Roubaix et environs informe les camarades qui ont travaillé au nivellement du sol dans la quinzaine du 2 au 11 juin 1919, sur le territoire des communes de Roubaix, Croix, Wasquehal et Wattrelos, qu'ils peuvent se présenter au bureau du district, à Tourcoing, pour toucher les heures restées impayées.

Samedi 17 courant, à 6 h. 1/2 du soir, aura lieu, dans la grande salle de la coopérative « la Paix » une grande réunion organisée par la Bourse du Travail de Roubaix, avec le concours du camarade MERRHEIM, de la Fédération des Métaux, et du camarade CHANVIN, de la Fédération du Bâtiment.

Les camarades du Bâtiment et des Travaux publics sont instamment priés d'assister en grand nombre à cette réunion pour entendre des explications sur l'ordre du jour, qui est très intéressant.

Le Syndicat porte également à la connaissance de ses syndiqués qu'ils peuvent, dès à présent, retenir leur place pour la Semaine Théâtrale qui aura lieu du 26 janvier au 1er février prochain.

Les cachets sont en vente chez le camarade Lefebvre, 76 bis, boulevard de Belfort.

Le prix des places est de 0 fr. 80, sur présentation de la carte confédérale.

La Commission.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Assemblée générale

Dimanche prochain, 18 janvier, à 9 h. 1/2 du matin, assemblée général du Syndicat de la Métallurgie (toutes les sections).

Ordre du jour : « Rapports moral et financier ; rapport de la commission de contrôle ; augmentation des cotisations et des secours de grève ; renouvellement de la commission de contrôle ».

AVIS. — Les camarades désireux de faire partie de la commission de contrôle sont priés d'envoyer leur nom, adresse et date d'adhésion. (Il faut un an de présence à titre de cotisant pour être éligible.)

Les membres de la commission administrative se réuniront à 9 heures.

AUX MAGASINIERS ET HOMMES DE PEINE

Tous les ouvriers magasiniers et hommes de peine des maisons de négoce sont invités à assister à une réunion générale de leur corporation qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 6 heures et demie du soir, au siège du Syndicat Textile, à « La Paix », 73, Boulevard de Belfort.

Ordre du jour important.

REPRESENTATIONS THEATRALES POUR LES OUVRIERS SYNDIQUES

La Bourse du Travail de Roubaix organise, pour la semaine du 26 janvier au 1er février prochain, une série de représentations théâtrales, à prix très réduits, pour tous les ouvriers et ouvrières des syndicats adhérents à la Bourse.

Pendant toute cette semaine, d'accord avec le cercle dramatique de « La Paix », des représentations théâtrales auront lieu chaque soir, dans la salle de la coopérative « La Paix ».

Les ouvriers syndiqués, munis de leur carte confédérale, pourront assister, à l'une ou l'autre de ces représentations, à leur choix, pour le prix modique de 0 fr. 80, à n'importe quelle place.

Au programme figure la belle et magnifique pièce de M. Kistemaeckers, « L'Embuscade ».

On peut dès maintenant se procurer ses cachets à l'avance, chez Lefebvre, 76 bis, boulevard de Belfort.

Inutile de se présenter au bureau de location sans être munie de sa carte confédérale (carte bleue).

GRANDE REUNION PUBLIQUE A LA COOPERATIVE « LA PAIX »

Une réunion publique aura lieu samedi 17 courant, à 7 heures du soir, dans la grande salle de la coopérative « La Paix », 73, boulevard de Belfort, avec le concours asuré de CHANVIN et de MERRHEIM, délégués par la Confédération générale du Travail.

Les deux orateurs parleront de l'intervention en Russie, de l'amnistie, de la vie chère, de la hausse des loyers.

Nous prions les camarades de toutes les corporations de vouloir bien assister à cette réunion.

La salle sera chauffée.

La Bourse du Travail.

A LILLE

Bourse du Travail de Lille

Le camarade secrétaire de la Bourse rappelle aux organisations adhérentes à la Fédération locale des Syndicats ouvriers de Lille, que toutes les communications concernant les demandes de renseignements, judiciaires, accidents de travail, prud'hommes, demandes d'orateurs, de salles de réunion, etc., doivent être adressées au camarade A. Bauche, 186 bis, rue de Paris, à Lille, cela afin d'éviter des confusions regrettables pour les organisations ouvrières.

P. S. — Les secrétaires des syndicats sont également priés de faire retirer leurs correspondances qui se trouvent déposées dans les boîtes de la Fédération locale.

Pour la Bourse du Travail :

Le secrétaire : A. Bauche.

Aux Secrétaires du Syndicat des Garçons Boulangers

Les secrétaires du Syndicat des garçons boulangers du département du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, sont informés qu'un Congrès extraordinaire se tiendra à Lille le 18 janvier 1920, à 11 heures du matin, au siège du Syndicat des garçons boulangers, rue des Arts, Lille.

Quatre questions seront soumises à l'ordre du jour : Adoption du nouveau barème de salaires ; Unification des salaires dans les trois départements sus-désignés ; Suppression totale du travail de nuit ; Application du repos hebdomadaire. — Présence indispensable.

Le délégué : Vanhuysse.

SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS

Dans la réunion de dimanche dernier, tous les articles que comportait l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité; concernant le contrat de non prévenance établi par les anciennes commissions des deux syndicats, patrons et ouvriers, l'assemblée générale l'a résilié, avec faculté laissée aux ouvriers de prendre un engagement personnel par écrit avec leurs patrons; le secrétaire a été chargé de communiquer cette décision au syndicat patronal par lettre recommandée, ainsi qu'au président du Conseil de prud'hommes.

En outre, le secrétaire a été chargé de faire une active propagande pour l'application du repos hebdomadaire, la suppression du travail de nuit et le nouveau tarif des salaires.

Toutes ces questions seront de nouveau discutées dimanche prochain, 28 courant, dans la réunion de tous les secrétaires des syndicats des ouvriers boulangers du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, qui aura lieu à notre siège, à 2 heures du soir.

Le secrétaire, Marcel BAELDE.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Avis aux Percepteurs. — Les percepteurs du Syndicat de la Métallurgie sont avisés qu'ils doivent rentrer leurs timbres de 1919 au bureau du Syndicat, rue de Fives, 28, avant le 15 janvier, dernier délai.

:: Convocations ::

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Section d'Houplines. — Sur la demande de plusieurs camarades une réunion aura lieu jeudi 15 janvier, à 4 h. 30, pour tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics à seul fin de former une section à Houplines.

Un membre du bureau du bâtiment de Lille sera présent.

Section d'Armentières. — Jeudi 15 janvier, à 6 heures, assemblée pour tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics d'Armentières, estaminet du jeu de Boule, rue des Jésuites.

Vu l'ordre du jour tous se feront un devoir d'être présents à cette réunion, un membre du bureau de Lille y assistera.

SYNDICAT NATIONAL DES SOUS-AGENTS DES P. T. T. — Réunion de la section à la « Ville de Bruxelles », rue du Molinel, le 15 courant, à 18 heures très précises.

Ordre du jour : « Mandatement du délégué au Conseil national (18 janvier) ; compte-rendu des travaux de la commission d'études ; questions diverses ».

Le Secrétaire : J. DECOTTIGNIES.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET DES ENVIRONS 28, rue de Fives, LILLE.

Section de l'Industrie du Parapluie. ... Tous les membres de la section (des deux sexes) sont invités à assister à la réunion qui se tiendra au siège du syndicat, jeudi 15 janvier à 7 heures.

Section des Employés d'Industrie. — Réunion au siège du Sndicat pour tous les employés des diverses maisons de la périphérie de Lille (syndiqués ou non), dimanche 18 janvier, à 10 heures précises.

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL. — Mercredi 14 janvier 1920, à 18 h. 1/2, réunion des délégués des sections des ouvriers, de l'Octroi et des employés, à l'estaminet de la « Ville de Bruxelles », rue du Molinel.

Le Secrétaire : A. DOYENNETTE.

SYNDICAT DES OUVRIERS DE BRASSERIE ET MALTERIE. — Assemblée générale et indispensable pour tous, dimanche 18 courant, à 15 heures, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

Le Secrétaire : E. BRESSINCK.

SYNDICAT DU TONNEAU

Dimanche à 2 h. 30, assemblée générale pour tous les ouvriers tonneliers au siège habituel, rue de la Clef, 32.

Ordre du jour : Compte-rendu de la délégation. Présence indispensable.

Le secrétaire.

SYNDICAT DES CHICORETIERS. — Une assemblée générale aura lieu au siège, 98, rue de Paris, dimanche, 18 janvier, à 10 heures du matin.

La présence de tous est indispensable.

Le secrétaire, DE GEITER.

A WATTIGNIES

Syndicat des Paveurs. ... Dimanche 18 janvier, à 5 heures du soir, salle Delfosse, Grand' Place de Wattignies, assemblée générale.

Le secrétaire : Joseph DELOBEL.

A QUESNOY-SUR-DEULE

DANS LE BATIMENT

Vendredi 16 janvier 1920, à 5 heures du soir, réunion de tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics, chez Albert DELBECQUE, rue de Lille. Un membre du bureau du Syndicat assistera à la réunion.

Ordre du jour très important.

PARTI SOCIALISTE

Section Lilloise

La Commission administrative de la Section lilloise se réunira le mercredi 14 janvier 1920, à 6 h. 1/2 précises du soir, 147, rue d'Arras. Les secrétaires du Comité devront assister à cette réunion.

Le Secrétaire provisoire : BAILLY.

COMITE HENRI GHESQUIERE. ... **Sections de Wazemmes et d'Esquermes.** ... Assemblée générale extraordinaire samedi, à 7 heures et demie du soir, Salle des Cents-Kilogs, 124, rue d'Iéna ; le comité s'étant assuré le concours des deux élus du canton sud-ouest, la présence de tous les membres est indispensable.

Ordre du jour : Causerie par le citoyen Dujardin, conseiller d'arrondissement sur l'organisation de la propagande dans le canton Sud, la situation locale. Conférence par le camarade SALENGRO, conseiller général, sur la situation nationale et internationale.

SECTION MADELEINOISE

Les camarades de La Madeleine sont invités à assister aux réunions qui auront lieu aux jours suivants ;

Comité Henri-Ghesquière (Berkem), le jeudi 15 courant, à 8 heures du soir, chez Gooderls, 220, rue de Marquette.

.. Comité de La Madeleine, le samedi 17 courant, à 8 heures du soir, au siège, 36, rue de Lille.

Ordres du jour très importants.

Le secrétaire général, E. LEBRETON.

A MONS-EN-BARŒUL

SOLIDARITE

La section de Mons-en-Barœul, dans sa réunion du 27 décembre 1919, a décidé de venir en aide à deux de ses membres, et pour cela, organise, le 8 février, chez le camarade Albert Vantours, rue du Becquerel, coin de la rue J.-J.-Rousseau, un concours de bac; nous faisons appel à tous pour que chacun vienne apporter à ces deux camarades de travail un peu de soulagement.

Pour la section : DE MUYNCK.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

GARDES-CHAMPETRES. — Plusieurs places de gardes-champêtres devront être vacantes, les personnes désireuses d'obtenir ces emplois sont priées d'adresser leur demande au maire d'Hellemmes.

— Il est rappelé que les candidats ne doivent pas avoir 35 ans d'âge y compris leurs années de service militaire. Les demandes seront reçues jusqu'au 20 janvier courant inclus.

RONCHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le samedi 3 janvier, sous la présidence de M. Delezenne A., maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lavollez, secrétaire de mairie, est autorisé à assister aux séances avec voix consultative.

M. le Maire, après avoir présenté ses souhaits aux membres du Conseil pour l'année 1920, fait part de son projet de réorganisation du service de voirie ainsi que de celui des pompes funèbres.

L'enlèvement des ordures ménagères aura lieu à jours fixes et les habitants seront invités à les déposer dans des poubelles.

M. Ecrohart est nommé surveillant de ce service.

Sont désignés pour la révision des listes électorales : MM. Watrelos et Badoux pour le Grand Ronchin ; Bart et Delcambre pour le Petit Ronchin.

Après comparaison des traitements des fonctionnaires de la commune et de ceux des communes environnantes, il est décidé qu'un nouveau barème sera établi ; la Commission des Finances est chargée de ce travail. Il est décidé également que la Mairie serait transformée complètement en bureaux, afin de centraliser tous les services.

— Les polices d'assurances étant arrivées à échéance, il est décidé d'assurer les bâtiments communaux à la Caisse Départementale d'assurance populaire.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, boulevard Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

Roubaix, 14 janvier, Hôtel de France.
Dunkerque, 15 janvier, Hôtel du Commerce.
Hazebrouck, 16 janvier, Hôtel du Nord.
Maubeuge, 18 et 19 janvier, Hôtel de la Poste.
Valenciennes, 20 janvier, Hôtel de Flandre.
Douai, 21 et 22 janvier, Hôtel du Grand-Cerf-Commerce.
Lille, 23 janvier, Hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.
Cambrai, 24 janvier, Hôtel du Mouton-Blanc.
Lille, 25 et 26 janvier, Hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

— Le Conseil ratifie l'emprunt de 6.000 francs voté en 1919 pour l'achat d'un terrain, rue de Lille.

— Une subvention de cent francs est votée pour l'œuvre des Pupilles de la Nation.

— La réinstallation du bureau de poste étant reconnue de première nécessité, est renvoyée devant la Commission des Travaux et de celle des Finances.

— M. le docteur Mamet est nommé médecin de l'Assistance médicale en remplacement de M. Louart, décédé.

— L'arrêté concernant les heures d'ouverture et de fermeture des établissements publics et des bals sera appliqué dans toute sa rigueur.

— Un crédit de 500 francs pour gratifications au personnel communal est voté.

— En raison de la cherté de la vie, le salaire des femmes de service dans les écoles est porté à 60 francs par mois.

— En exécution du vœu émis par le Conseil dans sa séance du 13 avril 1919, le Conseil décide de donner le nom d' «avenue Jean Jaurès» à la route de Douai.

La séance est levée à minuit.

SECLIN

LES MERCANTIS DU CHARBON. — Ils vont bien les profiteurs !...

C'est l'hiver, les malheureux ont froid, allons tant mieux bonne affaire !... ou plutôt.. bonnes affaires...

Les charbonniers étaient jadis maîtres chez eux. Ils sont de nos jours, maîtres chez nous, et cela est infiniment moins réjouissant.

Il faut passer par leurs exigences si nous voulons obtenir un peu de charbon et les exigences sont telles, que demain nous payerons au poids d'or l'indispensable combustible, et nous ne parvenons à les réduire.

Pour l'instant, à Ancoisne, un fermier offre du charbon à 26 fr. les 100 kilos (cailloux compris).

Il y a mieux, à Seclin, une brave femme s'étant présentée chez un marchand, celui-ci lui offrit du charbon à 35 francs les 50 kilos, se moquant par surcroît de la pauvre vieille et de son étonnement. Ces faits sont absolument scandaleux et il est indispensable que les autorités sévissent avec énergie contre ce mercantilisme éhonté dont la population souffre et qui pourrait avant peu mettre sa patience à bout.

ARMENTIERES

QUI A TROUVE ? — Un portefeuille renfermant une assez forte somme a été perdu par M. Sagaert, demeurant 174, rue Sadi-Carnot. Prière de le rapporter à cette adresse, contre récompense.

UN PEU PLUS DE RESPECT, S. V. P. — Le nommé Georges Demeersman, peintre, domicilié 84, rue Neuve, a été l'objet d'un procès-verbal pour outrages aux agents.

LA LOI EST FORMELLE. — Ayant oublié de faire signer son registre, le sieur Saverys, brocanteur, s'est vu dresser contravention.

LA VUE DES DOUANIERS LES EFFRAYA. — Etant de patrouille, les préposés de douane Biache et Collotte, aperçurent deux fraudeurs qui, à la vue des douaniers, prirent la fuite, abandonnant leurs charges contenant plusieurs kilos de tabac.

DUNKERQUE

LA QUESTION DU CHARBON

Bien des choses, en ce moment, sont dites ou écrites par tous sur les causes et les effets de la crise du charbon.

L'essentiel — la constatation est navrante — c'est que tous, industriels et particuliers, en manquent.

Le port de Dunkerque est en vue dans tout ce qui se dit à ce sujet, puisqu'il se trouve être l'agent destinataire et expéditeur du charbon.

Les controverses se partagent sur la question de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas de charbon au port de Dunkerque.

Sans rien ajouter aux affirmations que faisait il y a quelques jours, à Dunkerque, M. le Préfet du Nord, relativement à l'absence de charbon sur les quais du port et à la contestation que M. Dufour, conseiller général, lui a opposée, par une lettre rendue publique, une randonnée dans le port est, de là, plus simple et édifiante :

Il y a du charbon dans le port : il y en a même des quantités considérables.

Une partie appréciable de ce combustible déjà déchargée est sur les quais, et un stock très important attend depuis longtemps déjà son déchargement.

Mais le fâcheux embouteillage du port ne permet pas aux wagons transporteurs de venir prendre leur charge, et ainsi une misère en entraîne une autre.

Alors ?...

Alors, au lieu de recourir à de nouvelles démarches près des services compétents, ne serait-il pas opportun de demander à ceux qui les ont faites, et qui sont bien qualifiés pour les avoir faites, la réalisation des promesses formelles reçues le 22 novembre 1919 ?

A cette date, M. Tardieu, ministre des Régions Libérées, est venu à Dunkerque, et pour se documenter sur la question de la crise des transports, a réuni une nombreuse commission composée ainsi :

MM. Vancauwenberghe, président du Conseil général du Nord ; Bourgeois, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Naudin, préfet du Nord ; de Lavenay, sous-préfet de Dunkerque ; Hutter, président de la Chambre de Commerce ; Défossé, président du Conseil d'arrondissement ; Terquem, maire de Dunkerque ; Coquelle, conseiller général du Nord, maire de Rosendaël ; Fichaux, inspecteur régional des céréales ; Sabourin, inspecteur principal de la Compagnie des chemins de fer du Nord ; Le Têtu, commandant de la Marine ; Pesin, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du service de la Navigation ; l'inspecteur des régions libérées (section de Dunkerque) ; Monserau, ingénieur en chef du service maritime ; Monod, inspecteur général à la présidence du Conseil ; Dubois, adjoint au directeur général des services techniques des Régions Libérées ; Duclos, régisseur du Ravitaillement du port de Dunkerque, etc.

Dans l'assemblée de toutes ces compétences, rien n'a manqué à la documentation de M. le ministre des Régions Libérées et, en fin de séance, il n'a pas craint de proclamer cette promesse formelle qu'une solution heureuse à la crise allait être donnée incessamment, et qu'en tout cas il interviendrait à chaque « coup ».

Il ne faut jamais envoyer le manche après la cognée mais à quoi bon rechercher d'autres promesses ? Rappelons plutôt celles qui nous ont été faites.

ON PROMET DU CHARBON

M. Terquem, maire de Dunkerque, a obtenu de M. Loucheur, au cours de son voyage à Lille, que le contingentement en charbon pour janvier serait livré à la population de Dunkerque, au fur et à mesure des arrivages au port.

COUPS DE REVOLVER. — Au cours d'une bagarre survenue dans une rue hospitalière de Dunkerque, un jeune maçon, nommé Desaigne, a été blessé par un coup de revolver tiré par un nègre. Desaigne a été transporté à l'hôpital.

ENFANT NOYEE. — A Zegerscappel, une fillette de 2 ans, Marguerite Gaveu, est tombée dans un baquet et s'est noyée.

AISANCE, INDEPENDANCE pour tous par « Le Travail Chez Soi » (10.000 lignes idées pratiques et lucratives) 1 franc franco timbres. A. QUIGNON, 16, R. A.-Daudet, Paris (XIVe). NOTICE GRATIS et FRANCO

Bulletin Commercial

COURS DES POISSONS. — MINCK DU 13 JANVIER

Arrivages très restreints. Marché peu actif. On cote le kilo : Raies, 2,15 à 3.40. — Merlans, 2.40 à 3 fr. — Plies, 3 à 4 fr. — Rougets, 1.50 à 1.75. — Plouses, 1,95. — Harengs, la pièce, 0,15 à 0,20.

MARCHES DE WAZEMMES ET DE FIVES

Les deux marchés sont d'un calme plat, autant dire presque nuls, la tempête n'étant pas d'ailleurs faite pour encourager les acheteurs à sortir.

Les beurres et œufs demeurent rares et chers. La hausse sur certaines viandes, veau et mouton, paraît s'accentuer.

Légumes. — Pommes de terre, 0,50 le kilo. — Scarolles endives, 0,40 à 1,20 pièce (!) — Chicorée de Bruxelles, 3 fr. le kilo. — Tomates, 4 fr. le kilo. — Choux-fleurs, 1,25 à 3,50 pièce. — Choux verts de Hollande, 0,90 à 1,30 pièce. — Oignons du pays, 0,90 à 1,50 le kilo. — Oignons étrangers (gros) 0,60 le kilo. — Haricots secs, 2.50 à 3 fr. le kilo. — Salsifis 2,50 à 3,25 la botte. — Carottes, 0,70 à 1,30 la botte. — Poireaux, 1 à 1,75 le facheau. — Cresson, 2 fr. le kilo. — Persil, 0,40 la botte. — Ails, 1,25 les 5 têtes. — Potiron, 0,70 le kilo.

Fruits. — Pommes en abondance, prix très variables, suivant qualités. On vend le kilo de 0,60 à 1 20. — Noix, 3 fr. le kilo. — Marrons, 1,10 à 1,80, très mauvaises qualités. — Oranges, 0,25 à 0,40 pièce. — Mandarines, 0,25 à 0,50 pièce. — Citrons, 0,25 à 0,40 pièce. — Figues 6 fr. le kilo. — Dattes, 5 à 7 fr. le kilo.

Viandes. — Prix taxés. Toutefois, le veau et le mouton se vendent couramment 13 à 13,50 le kilo.

Volailles et Gibiers. — Lapins et poulets sont abondants : on cède le lapin de 7,50 à 8,50 le kilo. — Poules, 12 fr. le kilo. — Poules, 12,50 à 15 fr. — Pigeons, 5 à 6.50 pièce. — Canards, 14 fr. pièce. — Dindes et dindons, 13 fr. le kilo. — Lièvres, 24 à 32 fr. pièce. — Garennes, 16 à 18 fr. pièce.

Beurres et Œufs. — Les beurres se vendent sans autre dénomination que « Beurre fin » !! à raison de 16.50 à 18 fr. le kilo. Les œufs maintiennent le cours de 0,90 à l'unité.

Fromages. — Très abondants, chers, et les producteurs accaparant les laits, les prix ne sont pas prêts de fléchir. Ainsi, les « Camemberts » se vendent 2.60 pièce ! Les Gruyère 16 fr. et les Hollande 15 fr. le kilo.

Poissons. — Néant.

Les marchés forains ont été désastreux. La plupart des vendeurs n'ont pu couvrir leurs droits de place.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal

« FAUST » AVEC LES ARTISTES ET LE BALLET DE L'OPERA

C'est ce soir mercredi à 7 heures trois quarts, qu'aura lieu la représentation très attendue du chef d'œuvre de Gounod avec les artistes et le ballet de l'Opéra.

Demain jeudi, même spectacle de grand gala.

La location a été prise d'assaut et c'est devant deux salles archi-combles qu'auront lieu ces deux représentations sensationnelles.

A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Un spectacle sensationnel doit être donné le 25 janvier prochain en la Salle de la Société Industrielle, en matinée. Mme Montjovet, MM. Dangès et Rambaud, tous trois de l'Opéra, viendront avec le concours du compositeur Marc Delmas, 1er grand prix de Rome en 1919, exécuter la « Cantate couronnée » due au talent de ce compositeur et des œuvres de Lulli, de A. Debussy et de Duparc.

Comme on le voit, ce sera là un véritable régal artistique, et les Lillois, grands amateurs de belle musique, n'auront garde de se rendre à ce gala sensationnel.

OMNIA PATHÉ

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, **représentation à 8 h.** — Tous les jours (sauf le vendredi, **matinée à 4 h.**

THÉATRE DE L'UNION

Ce soir, à 7 h. 30, représentation extraordinaire que le Tout-Lille des spectacles doit aller voir !

L'immense succès ! **VEINE DE PENDU**, comédie-tragi-comique en 5 parties, merveilleusement interprétée par William Russel, le roi de l'écran. **FATTY ET SA TROUPE D'ACROBATES**, 4 actes de fou-rire.

ROSETTA, drame sentimental en 5 actes.

FLAMMES VENGERESSES, drame en 2 parties.

Dranem fait de l'élevage, scène comique.

Partie Concert : Vercruyss, comique populaire. — Marcellus, diseur mondain.

Grand Orchestre de 10 musiciens.

Location sans frais, de 9 h. 1/2 à 11 h., et de 2 h. à 4 h. Prenez à l'avance vos places numérotées. On peut les prendre plusieurs jours d'avance.

Demain, à 7 h. 30, même spectacle.

Confiserie du Cocorico

37, rue Neuve, LILLE

Marque Déposée

BONBONS FINS - PAINS D'ÉPICES

Grand Assortiment pour Revendeurs

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

P. P., ancien prisonnier, Maubeuge. — 1. La nouvelle locataire doit payer depuis son entrée dans l'immeuble. — 2. Oui, mais cette mesure sera sans effet si elle demande la prorogation dans les vingt jours. — 3. Oui.

Espoir et salut de la France, No 13. — Il ne peut toucher que sur la base d'un franc. Toutefois, si votre situation est nécessiteuse, vous pouvez réclamer pour votre fils les secours temporaires. Faites une demande à la mairie.

Un colonial No 15. — Non, car vous ne comptez pas 18 mois pleins de service effectif depuis le jour de votre passage dans la réserve (1er octobre 1914).

Alfred. — Oui ; dans le cas présent le logement n'est en effet que l'accessoire du salaire. — Voyez le juge de paix pour obtenir un délai qui vous permette de trouver un logement.

Poilu désolé 21. — Non, aucune instruction n'est encore parue à ce sujet.

Un locataire ennuyé. — Non, le bail ayant été résilié avant la guerre.

C. L., 1863. — Ne bougez pas. Il s'agirait autrement d'une nouvelle location : vous ne pourriez donc plus vous prévaloir des dispositions des lois sur les loyers. — 2. Vous n'avez droit à la prorogation que si vous restez dans la chambre occupée actuellement. — 3. Envoyez la notification au premier locataire.

Un boiteux bien ennuyé. — 1. Au préfet (services techniques de reconstitution). — 2. Ecrivez au président du tribunal civil. — 3. Au directeur du service de santé, 25, Grande-Place, à Lille.

Lulu et Panpan. — Ce retard n'a malheureusement rien d'extraordinaire. Ne vous inquiétez donc pas.

Un G. V. C., classe 1889. — Cette omission sera peut-être réparée sous peu.

Une lectrice que le « Réveil » intéresse. — Au secrétaire général de la Reconstitution, 2, rue St-Bernard, à Lille.

(VOIR LA SUITE EN QUATRIEME PAGE).